



Gouvernement
du Canada

Secrétariat national
Recherche et
sauvetage

Government
of Canada

National Search
and Rescue
Secretariat

Important message de sécurité pour aviateurs!

Changements touchant les balises de détresse en vigueur le 1^{er} février 2009

À partir du 1^{er} février 2009, les satellites Cospas-Sarsat ne traiteront plus les signaux de détresse sur la fréquence 121,5 MHz. En effet, le système de satellites Cospas-Sarsat ne captera que les balises 406 MHz de votre émetteur de localisation d'urgence (ELT).

Votre ELT constitue votre ligne de sécurité lors des activités de recherche et sauvetage (r-s). Lorsqu'il est activé, votre émetteur transmet un signal par les satellites Cospas-Sarsat aux unités de sauvetage, et peut fournir de l'information sur la localisation du signal de détresse.

L'ELT 406 MHz offre de nombreux avantages à la survie des gens par rapport à l'ELT 121,5/243 MHz. Encodée numériquement, cette balise transmet une identification unique qui permet aux autorités de la r-s de récupérer l'information essentielle sur vous et votre avion. L'ELT 406 MHz offre aussi une couverture globale, une plus grande précision de positionnement à moins de cinq kilomètres, un temps d'alerte plus rapide et un signal 50 fois plus fort que la fréquence 121,5 MHz.

N'oubliez pas que vous devez enregistrer votre ELT 406 MHz au Registre canadien des balises de détresse du Secrétariat national de recherche et de sauvetage (CAR 605.38(4)).

Pour plus de renseignements, visitez le site Web du Secrétariat national de recherche et de sauvetage à www.nss.gc.ca ou appelez le 1 800 727-9414.